



Placement d'un enfant en accueil familial

Comment accompagner et faire tiers auprès des familles

Catherine VANBELLE

Vice-Présidente pédagogique de la fédération des services de placement familial

Directrice à Accueil et Familles (SPF de Court terme à Bruxelles)

catherine.vanbelle@accueillefamilles.be

QUAND IL S'AGIT DE VENIR EN AIDE À UN ENFANT OU À UN ADO EN DIFFICULTÉS, L'AIDE À LA JEUNESSE TRAVAILLE EN PRIORITÉ AVEC SES PARENTS QU'ELLE SOUTIENT DANS LEUR RÔLE ÉDUCATIF. SI MALGRÉ LES AIDES MISES EN PLACE, UN ÉLOIGNEMENT DU MILIEU FAMILIAL EST NÉCESSAIRE, LA MESURE D'UN PLACEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL PEUT ÊTRE PRÉCONISÉE. IL S'AGIRA ALORS DE TRAVAILLER NON PLUS AVEC UNE FAMILLE MAIS AVEC DEUX. CE DOUBLE ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE L'ENFANT PEUT ÊTRE CONFIE À UN SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL, QUI, EN ASSURANT LE RÔLE DE TIERS, AIDERA CHACUN À PRENDRE SA PLACE, SANS EMMENER L'ENFANT OU L'ADOLESCENT DANS DES CONFLITS DE LOYAUTÉ QUI RISQUENT DE LE MALMENER.

Mots-clés: Placement familial, parents d'origine, famille d'accueil, service de placement familial, aide à la jeunesse, conflits de loyauté

L'accueil familial est la mesure de placement la plus utilisée par les autorités mandantes de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie Bruxelles.

A titre indicatif, en 2015, 6600 enfants étaient concernés par une mesure de placement en FWB; 3600 enfants ont été placés en famille d'accueil dont 2000 enfants encadrés par un service de placement familial.

1. Dans cet article, par facilité et pour ne pas alourdir le texte, il sera à chaque fois question de parents au pluriel mais il faut aussi l'entendre au singulier, l'enfant pouvant vivre seulement avec sa mère ou son père, ou chez l'un et chez l'autre ou encore avec l'un ou l'autre et un beau-parent. De même, on parlera de l'enfant au singulier, alors que le placement en famille d'accueil peut concerner plusieurs enfants d'une même fratrie.

Le placement en famille d'accueil, à condition d'être bien préparé et encadré, est la mesure la plus profitable pour l'enfant dans le cas où un retrait du milieu familial d'origine s'avère nécessaire.

Cette mesure, priorisée dans la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), a d'ailleurs aussi été mise au premier plan dans le projet de décret portant sur le Code de la prévention de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse, présenté par le Ministre Rachid Madrane, en septembre 2016.

Rappelons qu'un placement ne s'envisage que dans les cas d'urgence ou lorsque, malgré les différentes aides mises en place, les parents se révèlent dans l'impossibilité de rencontrer les besoins de l'enfant et de veiller à son bien-être. Toute décision de placement, quel qu'il soit, est donc choisie par défaut et mûrement réfléchie.

Famille élargie ou famille extérieure

Dans le cadre d'une mesure de placement en famille d'accueil, les relations de l'enfant avec ses parents¹ d'une part et avec sa famille d'accueil d'autre part sont organisées dans le cadre d'un mandat du juge de la jeunesse, du directeur du service de protection judiciaire ou du conseiller de l'aide à la jeunesse. Ceux-ci définissent pour chaque situation, en fonction de ses spécificités, les objectifs à poursuivre, le moment d'intervention, le type de famille d'accueil, etc.

Le service de placement familial mandaté intervient et accompagne l'enfant, les parents et les familles d'accueil en fonction des objectifs qui ont été définis et de la mission qui lui est donnée.

Dans la mesure du possible, l'enfant

est confié à des personnes significatives du réseau intrafamilial, par exemple à des grands-parents ou à un autre membre de la famille élargie, voire à des personnes avec lesquelles l'enfant entretient ou a entretenu des liens affectifs de qualité (une marraine, une institutrice, etc.) Il en a été ainsi pour Victoria 3 ans, qui retrouvera un milieu significatif pour elle, après qu'un intervenant ait réalisé son parcours de vie et ait pris connaissance d'un milieu d'accueil informel où l'enfant a vécu pendant 8 mois.

Si cette possibilité n'existe pas ou n'est pas envisageable, il est fait appel à une famille «extérieure», préalablement sélectionnée et formée pour accueillir pour un temps défini, court ou long, un enfant qui vit des difficultés.

Dans l'un et l'autre cas, le service de placement familial vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et psychosocial et à préserver sa santé, sa sécurité, son éducation, dans le respect de ses droits.

Au niveau des familles, l'accompagnement du service comporte un double aspect: soutien et contrôle. Au-delà, son rôle est aussi de faire tiers entre les deux familles et il doit veiller à ne pas tomber dans une alliance qui mènerait à une pensée manichéenne du bon ou du mauvais parent. Soutenir et accompagner les parents d'origine passe par une écoute sans jugement et un travail qui met en évidence autant leurs potentialités que leurs difficultés. Soutenir et accompagner la famille d'accueil, c'est aussi lui rappeler la double appartenance de l'enfant, même si le temps vécu chez lui a été de courte durée, ou que ses parents l'ont maltraité. Les deux familles doivent apprendre à être respectueuses les unes des autres, car la qualité du développement de l'enfant est souvent tributaire de la qualité des relations entre les deux familles.

Ces objectifs guident le travail du service de placement familial que ce soit dans le cadre d'un accueil d'urgence (pour une durée de quinze jours, renouvelable un mois), de court terme (pour une durée de trois mois, renou-

velable deux fois), ou de moyen et long terme (pour une durée d'un an, renouvelable chaque année jusqu'à la majorité de l'enfant).

Le travail avec les parents

Dans le cadre d'un placement en urgence ou de court séjour

Quand une mesure de placement en famille d'accueil d'urgence ou de court terme est prise, elle fait généralement suite à une situation de danger et/ou de crise familiale aiguë et intense. La première nécessité est de protéger l'enfant et de l'éloigner temporairement de son milieu de vie. Ensuite, l'attention se porte sur sa famille et il s'agit de voir dans quelle mesure le retour de l'enfant pourra être envisagé et avec quel soutien il pourra/devra être travaillé.

Pour réaliser cette évaluation, le service de placement rencontre la famille à plusieurs reprises, lors de réunions chez le mandant mais aussi à domicile. Pour l'intervenant, il peut être intéressant de parler avec les parents ensemble et séparément, et aussi d'entendre les autres personnes qui vivent sous le même toit: la grand-mère, le frère aîné, ou encore d'autres qui côtoient l'enfant régulièrement, le connaissent assez bien. Bien sûr, une attention particulière sera accordée à l'enfant, à ce qu'il a ou peut dire de la vie à la maison, de ce qui s'est passé, de la décision de placement, de ses sentiments, de ce qu'il comprend ou ne comprend pas...

L'évaluation concerne donc de nombreux aspects et peut être plus ou moins approfondie selon ce qui a justifié le placement, le type d'accueil et donc la possibilité d'expérimenter certaines pistes.

Les informations recueillies doivent permettre de réaliser une anamnèse complète de la famille et de la manière dont elle vit et de ce que vit l'enfant. Elles concernent la vie courante et parfois se révèlent par de petits détails: qui s'occupe des repas, où dort l'enfant, où fait-il ses devoirs, quelle est la situation matérielle et financière

de la famille, y-a-t-il pour le moment des difficultés ou des tensions particulières. Savoir qui est qui est aussi important et permet de reconstruire l'arbre généalogique de l'enfant et de le situer par rapport à chacune des personnes qui partagent son quotidien. Les relations interpersonnelles sont ainsi largement questionnées: comment ça se passe entre vous et l'enfant, vous et votre compagnon, votre compagnon et l'enfant, l'enfant et ses frères et sœurs, etc. L'histoire familiale est aussi reconstituée pour tenter de comprendre sa dynamique, sa manière de fonctionner, cerner au mieux ses crispations, ses blessures: l'enfant était-il désiré, voit-il toujours son père, avez-vous vous-même connu des difficultés étant enfant, etc.

Au niveau des parents, l'évaluation va surtout tenter de prendre la mesure de leur capacité à exercer leur rôle et leurs responsabilités, en tenant compte à la fois de leurs compétences et de leurs difficultés à les mobiliser. Ils peuvent ainsi par exemple être très attachés à leur enfant mais être souvent sur les nerfs et s'emporter facilement. L'évaluation va aussi tenter de s'assurer de leur engagement à l'égard de leur enfant et de leur motivation à mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour rendre son retour possible.

Parfois, les difficultés qui sont à l'origine de la situation problématique ne sont pas neuves. Changer, même si la volonté est présente, n'est dès lors pas toujours évident. Le service de placement peut aussi dans son analyse voir quelles ressources mobiliser pour venir en aide à l'enfant et à ses parents. Une aide familiale pourra par exemple apprendre à la maman comment mieux s'organiser pour gérer le quotidien. Un service d'aide et d'intervention éducative pourra aider à décriper les relations entre les parents et leur ado, etc.

L'évaluation permet aussi d'évaluer l'adéquation de prolonger ou non un accueil à plus long terme dans les placements chez un familial; si, nécessaire, le service de placement peut également rechercher des solutions alternatives.

L'investigation réalisée auprès des

Au niveau des familles, l'accompagnement du service comporte un double aspect: soutien et contrôle. Au-delà, son rôle est aussi de faire tiers entre les deux familles et il doit veiller à ne pas tomber dans une alliance qui mènerait à une pensée manichéenne du bon ou du mauvais parent.

parents est donc intense. Elle permet, comme nous venons de le dire, de collationner toute une série d'informations pertinentes mais elle est aussi un temps d'écoute et participe déjà à une forme de mise en travail de la famille de l'enfant. Il est en effet très important que les parents reconnaissent leurs difficultés et leurs conséquences sur leur enfant, c'est un préalable et une condition indispensable pour permettre un retour en famille dans de bonnes conditions. Tout est alors mis en œuvre pour les soutenir et favoriser leur prise de conscience de leurs capacités et aptitudes à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. L'intervenant se positionne ainsi comme un catalyseur de changement, tout en gardant sous surveillance la relation de l'enfant et des parents. Durant le temps que dure l'accueil, les rencontres parents/enfant sont en effet maintenues, pour étoffer le lien mais également pour le travailler, par le biais notamment de visites médiatisées, sauf contre-indication dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces visites se passent généralement dans des espaces-rencontres, dans leurs locaux, ou à l'extérieur, quand il est permis aux parents d'emmener leur enfant en sortie.

La mesure de placement concerne parfois plusieurs enfants d'une même famille. Au-delà de deux, il est cependant rarement possible de trouver une famille d'accueil capable de tous les accueillir. Le lien de fratrie sera alors maintenu, également via des rencontres, en présence de professionnels ou lors de sorties de l'enfant avec ses parents quand celles-ci s'avèrent possibles et en accord avec les besoins de l'enfant.

Dans le cadre d'un placement à moyen et long terme

Lorsque un retour chez les parents d'origine semble impossible, le mandant envisage un placement en famille d'accueil à moyen et long terme. L'enfant a en effet le droit de recevoir une réponse à ses besoins de soins, de stimulations et d'ancrage affectif; et un placement à moyen et long terme lui permet de vivre la vie de famille que ses parents ne peuvent et ne pourront pas lui offrir avant longtemps.

Ce placement qui peut aller jusqu'à la majorité de l'enfant ne signifie pas pour autant une rupture totale d'avec ses parents. L'enfant a en effet également le droit d'avoir accès à sa filiation et à ses parents, mais aussi par là à son histoire. Il pourra aussi garder contact avec sa fratrie sauf si cela va à l'encontre de leur volonté ou de leur intérêt.

Même dans le cas d'un placement qui dépasse le court terme, les parents ne perdent pas nécessairement leur autorité parentale et, même s'ils n'ont pas la garde au quotidien de leur enfant, ils continuent à avoir vis-à-vis de celui-ci des responsabilités de soin, d'éducation et de surveillance. Il faut dès lors leur donner les moyens d'exercer, autant que possible, les droits et obligations découlant de leur autorité parentale, ce qui suppose de les respecter dans l'intégrité de leur personne en relation à leur enfant.

C'est donc dans l'intérêt de l'enfant et avec ce souci de porter intérêt et de faire preuve de respect à l'égard des parents que le service de placement familial va rencontrer et accompagner les parents tout le temps que dure le placement.

Cet accompagnement vise à les aider à supporter l'absence au quotidien de leur enfant et à percevoir ce que le maintien du lien peut encore apporter de significatif pour lui et pour eux. L'intervenant va les inviter à ne pas rompre, à ne pas renoncer, les encourager à investir l'enfant, malgré la séparation. Il va les soutenir dans le développement de relations plus en phase avec les besoins de leur enfant, notamment au travers de visites médiatisées et d'entretiens avec eux. Il va aussi tenter de les amener à comprendre et à assumer les répercussions de leurs comportements sur leur enfant, à avoir de l'empathie pour lui et à cesser de se voir comme des parents victimes.

Même si, dans certains cas, vu de l'extérieur, cela peut surprendre, entretenir le lien entre parents et enfant dans la durée est nécessaire, ainsi l'enfant ne pourra le nier ou le fantasmer mais aura l'occasion de le questionner à différents moments de sa propre maturation psychique et affective: «Pourquoi

je ne vis pas avec mes parents? Qu'est-ce que j'ai fait de mal? Quand pourrai-je rentrer à la maison?». Garder contact permet à l'enfant de voir ses parents tels qu'ils sont et l'aide à comprendre les raisons de son placement. Il pourra aussi grâce à cela mieux vivre sa double appartenance aux deux familles et les conflits de loyauté que celle-ci génère souvent. Néanmoins, il ne faut pas vouloir maintenir ce lien à tout prix, sans que l'enfant ne se sente suffisamment en sécurité, car cela peut avoir des répercussions désastreuses. C'est donc l'intérêt supérieur de l'enfant qui guide le rythme des contacts parents/enfant. Cependant, leur fréquence et leur qualité est également tributaire de la constance ou de l'inconstance des parents: certains se retirent, d'autres apparaissent et disparaissent selon les aléas de la vie, d'autres encore s'apaisent et trouvent parfois davantage leur place dans le dispositif de l'accueil.

Si le travail avec les parents mené par le service de placement familial est d'abord orienté sur les besoins de l'enfant, l'intervenant est cependant également à l'écoute de la souffrance des parents. Ce positionnement professionnel qui témoigne d'une certaine bienveillance est importante pour l'enfant qui peut alors se décharger de la culpabilité qu'il peut éprouver à laisser ses parents se débrouiller seuls. C'est notamment le cas lorsque ce sont des personnes qui ont des problèmes d'addiction ou dont la santé mentale et/ou physique est détériorée. L'intervenant indique ainsi à l'enfant qu'il n'est pas le seul à se préoccuper de ses parents, qu'il s'en soucie également.

Généralement, ceux-ci se débattent, avec leurs moyens limités, dans des difficultés souvent transgénérationnelles dont ils ne sont pas responsables. Comment avoir accès aux besoins de son enfant quand ses propres besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits? «Moi, personne ne m'a écouté quand j'ai dénoncé ce que mon beau-père faisait avec moi la nuit, personne ne m'a cru ! Vous croyez que c'est facile d'avoir eu des parents alcooliques, mon copain m'a sauvée de cette vie».

La décision de placement est vécue comme une perte très grave et une crainte de voir leur enfant se détourner d'eux et de préférer à la longue la famille d'accueil. Il leur faudra peut-être longtemps avant de pouvoir accepter que l'accueil familial est davantage profitable à leur enfant. Certains ne comprendront jamais l'opportunité de travail que leur offrent les intervenants. Ils resteront sur leur position. Ce qu'ils désirent, ce dont ils ont besoin, nous disent-ils, c'est uniquement de la présence de leur enfant; ils le voient comme un sauveur qui va les consoler et réparer leur blessures. D'autres, au contraire, saisiront l'occasion qui leur est offerte d'être soutenus et accompagnés dans le lien avec leur enfant. Ils se sentent reconus dans leurs difficultés et soulagés qu'on ait mis un holà aux dysfonctionnements. Peu à peu, l'accompagnement leur permet de reconnaître leur part de responsabilités et de se mobiliser pour prendre ou reprendre une juste place de parents.

Généralement, quand il s'agit d'un accueil intrafamilial, le service intervient alors que l'accueil a déjà été réalisé ou que l'autorité mandante a donné son aval suite à différentes investigations de son service social ou d'autres services. Ces familles «élargies» désirent soit venir en aide aux parents ou aux enfants, soit se sentent davantage dans l'obligation d'un devoir familial.

Ce type d'accueil, plus «naturel», évitant à l'enfant un trop grand déracinement, n'est toutefois pas exempt de risques. Il nécessite une évaluation régulière de l'adéquation de ce placement et un accompagnement afin de veiller au respect de la place et du rôle de chacun et d'éviter une instrumentalisation de l'enfant et des confusions générationnelles. En effet, si nous travaillons parfois avec des grands-parents qui se positionnent dans une logique de solidarité familiale et qui, sans dénigrer leur enfant, sans le disqualifier et en continuant à le soutenir, peuvent accueillir leur petit-enfant sans se l'approprier, il faut savoir qu'il s'agit là d'une situation idéale qui n'est, malheureusement, pas notre quotidien. Bien souvent, l'accueil d'un

enfant par ses grands-parents génère, au contraire, des tensions très vives entre les adultes et très perturbantes pour l'enfant. Il réactive des rancœurs passées, plaçant l'enfant dans un imbroglio relationnel et au cœur de règlements de compte intergénérationnels, parfois violents.

Les intervenants devront donc réaliser un travail de type «médiation familiale transgénérationnelle», en essayant de ne pas se laisser envahir par les dynamiques complexes, conflictuelles qui animent la famille, au risque de perdre de vue l'intérêt de l'enfant.

Le travail avec la famille d'accueil

Quand il n'existe pas la possibilité de trouver, dans la famille ou l'entourage proche de l'enfant, quelqu'un qui puisse l'accueillir et prendre soin de lui, le service de placement familial fait appel à une famille qui fait partie de sa liste de familles candidates, préalablement sélectionnées et préparées.

Sélectionner et préparer des familles à l'accueil d'un enfant est une nécessité. Celles-ci ne mesurent pas en effet toujours l'engagement que suppose l'accueil d'un enfant qui a connu des moments chaotiques et douloureux, c'est pourquoi les services de placement procèdent à une sélection approfondie qui vérifie notamment la solidité de leur motivation, leur suffisante stabilité, les préparent ensuite avec un maximum d'information et, enfin, les accompagnent.

Ces familles d'accueil doivent offrir à l'enfant, comme le stipulent les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants des Nations Unies, «un environnement favorable, protecteur et attentionné qui encourage le développement du potentiel de l'enfant». En d'autres termes, la famille d'accueil veille à offrir un lieu de vie chaleureux, structurant où l'enfant pourra se sentir en sécurité et retrouver une estime de soi. Dans l'accueil de moyen et long terme, elle offre également un milieu de vie continu où se nouent des liens d'attachement réciproques et permanents avec des personnes significatives.

Ces familles sélectionnées sont des personnes «ordinaires» qui réalisent un acte solidaire, citoyen auprès d'un enfant en difficultés. Elles le font à un moment de leur histoire personnelle où elles ont trouvé une certaine stabilité. C'est un projet de vie, de couple, de famille. Leurs motivations sont multiples: l'envie de donner de l'amour, des repères, de partager son environnement familial.

Le processus de sélection, appelé par certains «étude de candidature», a une finalité d'investigation, d'évaluation, de préparation, de sensibilisation, de formation et de mise en route d'une collaboration future. Il requiert du temps et s'échelonne en plusieurs étapes.

En premier lieu, il permet de s'assurer qu'il y a bien adéquation entre le projet de la famille candidate et ce que suppose être effectivement une famille d'accueil dans le respect de la réglementation et de l'esprit de la mesure de placement «accueil familial», avec toutes les réalités administratives, juridiques et financières que ce choix implique.

Il peut en effet y avoir un écart, une distorsion entre la représentation que s'en est faite la famille candidate et la réalité qu'elle aura à vivre. Ainsi, il ne s'agit pas de "gâter" l'enfant mais bien d'exercer des compétences éducatives et affectives afin de lui offrir un cadre stable et sécurisant qui lui permettra de se construire. Ce ne sont pas leurs besoins (se rendre utile, combler le vide créé par l'impossibilité pour eux de former une famille...) qui seront au centre du projet et de l'attention mais l'enfant et ses besoins.

Pour éviter qu'elles ne fabulent sur le projet ou encore sur l'enfant, il est important d'informer au mieux les personnes ou familles candidates, notamment sur le fait qu'elles peuvent être confrontées à des problématiques telles que les troubles de l'attachement, les difficultés d'apprentissage, les troubles du sommeil, etc. Un outil pédagogique, la «mallette des psychologues» peut les aider à mieux faire leur apprentissage par rapport aux besoins de ces enfants.

La famille d'accueil va élever l'enfant comme si c'était le sien, tout en ayant bien conscience qu'il ne lui «appartient» pas. Dans le même ordre d'idée, il est également essentiel qu'elles comprennent et intègrent que l'accueil de l'enfant doit se faire dans le respect de son histoire et de ses parents avec lesquels il continuera à avoir des contacts, chez qui il retournera peut-être vivre. Une famille d'accueil, bien préparée, doit en effet avoir une attitude bienveillante à l'endroit des parents de l'enfant.

L'intervenant du service de placement vérifie également que le projet est bien partagé par l'ensemble de la famille et notamment que les enfants, s'il y en a, se sentent prêts à relever le défi et suffisamment rassurés sur le respect de leur propre place dans la fratrie.

Pour donner un maximum de chance de réussite à cette aventure, le service de placement va aussi être attentif au profil d'enfant à confier à telle famille ou à telle autre. Par exemple, un enfant très perturbé réclamera une famille davantage disponible où il n'y aura peut-être pas d'autres enfants. Un autre trouvera du plaisir à vivre dans une famille très active où il aura son indépendance, etc.

Le service de placement doit aussi identifier le type d'accueil qui convient à chaque famille. Certaines familles seront désireuses et conviendront pour un accueil dans le moyen ou le long terme; d'autres préféreront s'investir dans l'accueil d'urgence et de court terme. Celui-ci n'est pas moins exigeant, il nécessite de grandes capacités d'adaptation, savoir vite se rendre disponibles affectivement et pratiquement, avec un potentiel de créativité, de disponibilité, de souplesse et de tolérance. Gérer un enfant qui vient de vivre une crise familiale aiguë et intense peut être éprouvant.

Au final, la famille candidate, en ce compris leur(s) enfant(s), s'engage dans un processus participatif d'échanges, de réflexions, d'auto-évaluation et de collaboration avec le service de placement familial.

Durant l'accompagnement, plusieurs ajustements seront nécessaires. Par-

fois, il faudra soutenir les familles d'accueil dans de «nouvelles façons d'être éducatives». Il arrive en effet qu'elles veuillent élever l'enfant d'accueil comme leurs propres enfants, avec les mêmes règles et les mêmes latitudes, mais celles-ci ne conviendront pas nécessairement. Par exemple, ne tolérer aucun mensonge alors que l'enfant d'accueil en a pris l'habitude ne sera pas d'emblée possible, il faudra prendre le temps de lui expliquer et lui donner les moyens de comprendre que dire la vérité est bien mieux. Ou il faudra les aider à maintenir des exigences éducatives structurantes malgré l'histoire et les fragilités de l'enfant. Ils peuvent en effet se laisser déborder par un enfant très anxieux qui voudra tous les soirs retarder le moment d'aller dormir, accaparer leur attention, l'intervenant les encouragera alors à être plus stricts et à ritualiser la mise au lit qui sécurisera l'enfant.

Il importe aussi que les familles d'accueil puissent reconnaître leurs limites, demander de l'aide, accepter de ne pas atteindre tous leurs objectifs.

Par le biais de la guidance mais également de conférences, de groupes de paroles, de rencontres formelles ou informelles, l'intervention du service de placement veille à rappeler l'objectif de cette mesure d'aide qu'est l'accueil familial: celle d'offrir à un enfant qui ne peut rester auprès de ses parents, un environnement familial chaleureux, rassurant, et adapté à ses besoins.